



IDENTIFICATION UNIQUE POUR L'INTEGRATION REGIONALE ET L'INCLUSION EN AFRIQUE DE L'OUEST
WEST AFRICA UNIQUE IDENTIFICATION FOR REGIONAL INTEGRATION AND INCLUSION
Don IDA No. D610-BJ et Crédit IDA No. 6611-BJ



**AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET
POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE D'ELABORATION D'UN CADRE
JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE POUR L'IDENTITE ELECTRONIQUE AU
BENIN**

Pays : République du Bénin



**Nom du projet : Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et
l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI-BENIN)**

Numéro du Don : Don N° D610-BJ / Crédit IDA N°6611-BJ

Référence : BJ-WURI-BENIN-379484-CS-CDS du 21 décembre 2023

**Intitulé de la Mission : RECRUTEMENT D'UN CABINET LA REALISATION D'UNE ETUDE
D'ELABORATION D'UN CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE POUR L'IDENTITE
ELECTRONIQUE AU BENIN**

N° de référence : N° BJ-WURI - BENIN-379484-CS-CDS du 21/12/2023

- I- Le Gouvernement de la République du BENIN a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du Projet d'identification unique pour l'intégration et l'inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) et a l'intention d'affecter une partie du produit à des services de consultant.
- 2- La mission du cabinet est de réaliser une étude approfondie, d'élaborer un cadre juridique robuste (cadre légal et réglementaire) et d'identifier les différents cas d'usages relatifs à l'identification électronique au Bénin. Le cabinet devra s'atteler à :
 - (i) Identifier l'existant et les besoins spécifiques du Bénin en matière d'identification électronique y compris les cas d'utilisation, les parties prenantes et les exigences en matière de sécurité ;
 - (ii) Réaliser une analyse juridique des conditions appropriées de mise en œuvre de l'identification électronique en République du Bénin y compris l'étude après l'état des lieux du droit positif en vigueur au Bénin en matière du numérique et de l'identification électronique dont certains textes ont été susvisés ;

RECRUTEMENT D'UN CABINET LA REALISATION D'UNE ETUDE ET L'ELABORATION D'UN CADRE JURIDIQUE REGLEMENTAIRE POUR
L'IDENTITE ELECTRONIQUE AU BENIN

KPADONOU D. Macchabées
Administrateur des Services Financiers





- (iii) Procéder à l'analyse et à l'analyse comparative des lois existantes dans les autres pays sur le sujet. Identifier les pays en Afrique et à l'international (en justifiant le choix) avancés dans la mise en place de l'identification électronique afin de faire une analyse comparative de leurs cadres légaux et réglementaires ;
- (iv) Identifier les écarts entre le cadre existant et les prérequis exigés à une mise en place du cadre juridique de l'identification électronique ;
- (v) Élaborer un projet de cadre juridique (textes légaux et réglementaires) complet pour la mise en place de l'identification électronique en République du Bénin y compris une revue des politiques, les procédures et les mécanismes.

Dans le cadre de la mise en œuvre du cadre légal, les solutions et recommandations proposées doivent pouvoir assurer l'inclusion sociale. L'objet est de s'assurer que le cadre légal puisse prendre en compte les personnes frappées d'une ou de plusieurs déficiences. La documentation juridique élaborée doit prendre en compte les aspects clés suivants, mais sans s'y limiter :

- Les éléments relatifs à l'identification électronique et ses diverses applications ;
- Les éléments constituant l'identification électronique d'une personne physique ;
- Les éléments constituant l'identification électronique d'une personne morale ;
- Les personnes handicapées et dont la déficience pourrait rendre complexe leur identification via un ou plusieurs moyens d'identification électronique ;
- Le cadre de définition et d'évolution de l'identification électronique y compris la concordance entre l'identification électronique et la carte nationale d'identité ;
- Le cadre de gestion de l'identité Post Mortem ;
- La Gestion des citoyens ou individus à travers les traces laissées par leur identification électronique (droit à l'oubli, durée d'archivage des traces collectées liées aux identifications électroniques...)
- Le positionnement de l'identification électronique dans le patrimoine numérique ou en dehors de ce dernier.
- Les données à collecter et les justificatifs d'identification électronique à délivrer ;
- Le système national d'identification électronique et les sources de données pour créer une identité électronique ;
- La durée de vie et le renouvellement de l'identification électronique ;



- La modification des données d'identification électronique ;
 - La gouvernance du système national d'identification électronique ;
 - La définition des fautes, infractions et sanctions relatives à l'identification électronique ;
 - L'intégration du système d'identification électronique avec d'autres services externes ;
 - Les mécanismes d'authentification et de vérification de l'identification électronique ;
 - Les modalités détaillées et les restrictions relatives au traitement des données ;
 - Les restrictions relatives au partage des informations, y compris concernant l'accès et les autorisations à des tiers ;
 - L'intégration des données et l'interopérabilité ;
 - Les modalités détaillées de stockage et de gestion des données, y compris les plans de reprise après sinistre et de continuité des activités ;
 - La sécurité et la confidentialité des informations ;
 - La Gouvernance et structure institutionnelle régissant l'identification électronique et e-KYC ;
 - Les rôles, les responsabilités et les obligations des entités compétentes et des participants ;
 - Les infractions et les sanctions ;
 - Les mécanismes de règlement des plaintes et la procédure d'escalade ;
 - Les audits et les révisions ;
 - L'utilisation de la signature électronique.
- (vi) Identifier les cas d'usage nécessitant des schémas d'identification électronique, et fixer la correspondance entre ces cas d'usage et le niveau de garantie des schémas. La mise en œuvre desdits schémas devra être bien décrite ;
- (vii) Élaborer une feuille de route détaillée pour la mise en place du cadre juridique relatif à l'identification électronique ;
- (viii) Animer des ateliers de validation des projets des textes légaux et réglementaires, de la revue des procédures et mécanismes pour la mise en place du cadre juridique de l'identification électronique et de tous les autres livrables produits pendant la mission ;
- (ix) Sensibiliser et former des parties prenantes sur le cadre juridique relatif à l'identification électronique ;



- (x) Élaborer en dehors du benchmark sur les cadres juridiques sur l'identification électronique, un benchmark des structures de gouvernance de l'identification électronique en Afrique, aux USA et en Europe.
- 3- La mission d'étude et d'élaboration du cadre juridique de l'identification électronique au Bénin devra être réalisée dans un délai de six (06) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service, après la signature du contrat.
 - 4- Le Coordonnateur National du Projet WURI BENIN, représentant l'Autorité Contractante, par la présente sollicitation de manifestation d'intérêt, invite les consultants (cabinets/firmes) admissibles à présenter leur candidature pour fournir les services décrits ci-dessus.
 - 5- A ce titre, les cabinets intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services. Le dossier de candidature comprendra :
 - Une lettre de manifestation d'intérêt précisant la mission ;
 - Le registre de commerce ou tout autre document similaire pouvant prouver les années d'exercices et domaines d'activité ;
 - Les références techniques accompagnées des preuves (attestation de bonne fin d'exécution).
 - 6- Le cabinet sera sélectionné par la méthode de « Sélection fondée sur les Qualifications de Consultant (QC) » décrite au paragraphe 7.II du Règlement sur la passation des marchés de la Banque mondiale en date de juillet 2016 révisé en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 puis septembre 2023. **A l'issue de l'évaluation des références, le consultant ayant présenté le meilleur niveau de qualification et d'expériences en rapport avec la mission, sera invité à soumettre des propositions technique et financière puis à négocier le contrat.**
 - 7- L'attention des cabinets intéressés est attirée sur les paragraphes 3.I4, 3.I6 et 3.I7 de la Section III du Règlement sur la passation des marchés de la Banque mondiale, qui décrivent la politique de la Banque en matière de conflits d'intérêts.
 - 8- Les cabinets peuvent s'associer avec d'autres cabinets sous forme de groupement de firmes ou d'un accord de sous-traitance en vue du renforcement de leurs qualifications. Dans le cas d'un Groupement, tous les partenaires du Groupement seront conjointement et solidairement responsables de la totalité du contrat.
 - 9- Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française en quatre (04) exemplaires (1 original et 3 copies), portant la mention « RECRUTEMENT D'UN CABINET LA REALISATION D'UNE ETUDE D'ELABORATION D'UN CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE POUR L'IDENTITE ELECTRONIQUE AU BENIN » doivent être déposées au plus tard le09..... janvier 2024 à 10 heures 00 minute (heure de Cotonou) à l'adresse indiquée ci-dessous :

APR 09 2024
CCMP/PR

Secrétariat du Projet WURI, sis dans la rue de Golden Tulip à 150 m de la plage Obama Beach, Cotonou, République du Bénin, téléphone : +229 21 60 29 50/91 51 10 10, email contact@wuri-benin.org

Et l'ouverture des plis aura lieu à la même adresse, le même jour, soit le09..... janvier 2024 à 10 heures 30 minute (heure de Cotonou).

I0- Les consultants peuvent avoir plus d'informations au **Secrétariat de l'Unité de Gestion du Projet WURI BENIN** ayant son siège à Cotonou, rue de Golden Tulip, 150 m de la plage Obama Beach Tél : 91 51 10 10, e-mail : contact@wuri-benin.org tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 00 à 17 heures 30 minutes.

II- Les critères d'évaluation des manifestations d'intérêt sont présentés dans le tableau ci-dessous :

N°	Critères/Sous-critères	Note sur 100
I	Qualifications générales du consultant	40
I.1	Être un cabinet constitué sous forme de société ou cabinet d'avocats ou cabinet d'assistance juridique ou de consortium solidaire doivent et fournir les documents (avec preuve) indiquant la spécialisation dans le domaine du numérique, de l'identification électronique	25
I.2	Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience dans l'élaboration de stratégie dans le domaine de développement du numérique, identification numérique, cyber criminalité, vie privée, protection des données à caractère personnel etc...	15
2	Expériences spécifiques du Consultant	60
2.1	Démontrer une expertise dans l'élaboration de textes juridiques relatifs au domaine de l'identification électronique et le prouver par une attestation de bonne fin d'exécution	30
2.2	Démontrer une expérience dans l'élaboration de textes juridiques relatifs au domaine de la biométrie et le prouver par une attestation de bonne fin d'exécution	20
2.3	Avoir au moins une expérience dans la rédaction des textes légaux et réglementaires ou avoir défini un cadre légal au moins une fois pour la République du Bénin ou dans un autre Etat de l'Afrique de l'Ouest et le prouver par une attestation de bonne fin d'exécution	10



IDENTIFICATION UNIQUE POUR L'INTEGRATION REGIONALE ET L'INCLUSION EN AFRIQUE DE L'OUEST
WEST AFRICA UNIQUE IDENTIFICATION FOR REGIONAL INTEGRATION AND INCLUSION
Don IDA No. D610-BJ et Crédit IDA No. 6611-BJ

BON A LANCER
CCMP/PP

NB :

- En cas de groupement, au moins un des cabinets doit être spécialisé en conduite d'études ;
- En cas d'égalité du nombre total de points, le cabinet ou groupement de cabinets ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

Cotonou, le 21 décembre 2023


Dr Jean AHOLOU
Coordonnateur National du projet

